

● (2120)

Ce matin, je me suis appliqué à relire le discours du trône du 9 octobre 1979. Je croyais qu'un parti qui savait ce que n'est pas un programme détaillé et complet saurait ce qu'est un programme énergétique détaillé et complet, et que cela se serait reflété dans le discours du trône présenté par le chef de ce parti. J'y ai trouvé quatre affirmations que j'aimerais vous lire, monsieur l'Orateur.

On y dit: premièrement, pour bâtir une nation, il faut en respecter tous les éléments; deuxièmement, un accord de principe est intervenu entre le gouvernement fédéral et certaines des provinces côtières au chapitre des ressources minérales sous-marines; troisièmement, l'autosuffisance en matière d'énergie d'ici 1990, et cela se fera après consultation des provinces, et chercher à inciter le Canada à réduire considérablement sa consommation globale et accroître sa capacité de produire et de distribuer l'énergie sous diverses formes et, enfin, reconnaître et respecter la compétence des provinces en matière de ressources.

Je suggère aux députés de lire le discours du trône du 14 avril 1980. La première chose qu'on y voit, c'est que ce document reflète les critiques qu'avait formulées le chef de mon parti le 10 octobre 1979 dans sa réponse aux quatre points que je viens de mentionner qui avaient été avancées par celui qui est maintenant l'honorable chef de l'opposition (M. Clark).

La deuxième chose qu'on remarquera, c'est que ce document présente un programme énergétique en dix points visant deux buts: premièrement, assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques à un prix juste pour tous les Canadiens et, deuxièmement, renforcer les institutions nationales tout en les faisant répondre davantage aux objectifs provinciaux et régionaux.

Le 10 octobre 1979, M. Trudeau avait dit:

Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que le problème qui consiste à assurer aux Canadiens des approvisionnements d'énergie suffisants à un prix qu'ils peuvent payer est la question économique la plus urgente et la plus difficile que le Parlement devra régler.

Cette position est devenue un engagement du gouvernement libéral.

En s'adressant à l'Association des manufacturiers canadiens le 27 mai de cette année, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), qui a déjà fait une intervention si admirable dans le cadre du présent débat, a dit:

Notre but est de traiter justement tous les Canadiens... de continuer à assurer la croissance de l'économie et de contenir la dette nationale; et, avant tout, de garder le pays uni. Il nous faut une politique de prix qui tende vers ces buts, et non les buts des politiques de pays étrangers qui ne sont pas toujours nos amis.

Parmi les 10 objectifs politiques mentionnés dans le discours du trône du 14 avril, il y a l'établissement d'un prix national unique pour le pétrole. Les autres objectifs comprennent l'établissement d'un prix en fonction des conditions et du contexte propres au marché canadien; la mise sur pied d'une Agence de surveillance des prix du pétrole pour enquêter sur les coûts, les bénéfices, les immobilisations et la composante canadienne des sociétés pétrolières; le maintien et l'expansion de Petro-Canada; l'adoption d'une nouvelle loi sur le pétrole et le gaz naturel du Canada pour accorder à Petro-Canada et à d'autres sociétés canadiennes de nouveaux droits préférentiels sur les terres fédérales et établir des exigences plus strictes pour l'exploration et la mise en valeur des régions excentriques; une

L'énergie

participation canadienne d'au moins 50 p. 100 dans l'industrie pétrolière d'ici 1990.

Une sixième initiative vise à réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole importé en favorisant la conservation et en stimulant la production de nouvelles sources d'énergie nationales.

C'est justement ce dernier domaine que j'ai suivi de très près depuis que je suis venu à Ottawa en 1975 et surtout depuis que j'ai été élu à la Chambre le 22 mai 1979. Je veux consacrer le reste de mon discours à la conservation et aux sources d'énergie renouvelable.

Le programme de conservation qui existe au Canada—et je dis bien «existe» car c'est un fait—est entré en vigueur dès 1974. On l'avait instauré cette année-là pour faire face à la crise créée par l'OPEP. Il a été le fait d'un gouvernement libéral antérieur. Je voudrais parler des différents secteurs où peut se réaliser l'économie d'énergie. Il y en a quatre: les entreprises, les commerces et les habitations, les transports et enfin la recherche et le développement.

Les députés qui ont pris la parole avant moi ont dit que le gouvernement libéral précédent n'avait rien fait dans le domaine de la conservation, rien fait pour mettre au point des sources d'énergie renouvelable et rien fait pour trouver des moyens de remplacer le pétrole et le gaz. Ce ne sont que des balivernes.

Dans le domaine industriel, le programme d'économie d'énergie est administré de façon bénévole par l'entremise de 14 groupes d'étude de l'économie d'énergie industrielle qui ont été établis en 1975. Voici certains des avantages offerts dans le cadre de ce programme: d'abord, de l'aide accordée aux sociétés pour déterminer combien d'énergie elles utilisent dans leurs usines, si cette énergie est utilisée efficacement et ce qu'elles peuvent faire pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs usines; deuxièmement, des programmes de communication gérés en collaboration par le gouvernement et l'industrie et qui comprennent des publications, des séances d'étude et des ateliers régionaux qui réunissent les organismes gouvernementaux et des représentants du monde universitaire et de l'industrie; un projet pilote de subventions en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard afin d'obtenir les services d'experts-conseils et un capital d'exploitation pour améliorer l'efficacité énergétique; un programme de recherches et de développement en matière d'économie de l'énergie industrielle pour favoriser la mise au point ou la modification de procédés d'utilisation de l'énergie plus efficaces; et des études pour évaluer les possibilités de coproduction d'énergie au Canada et déterminer les moyens d'améliorer l'efficacité énergétique dans divers secteurs de l'industrie.

Pour la plus grande partie, l'industrie a atteint son objectif général pour 1980 qui était d'améliorer l'efficacité énergétique de 12 p. 100 à compter du moment de l'instauration du programme en 1975. Le nouvel objectif des groupes d'étude consiste à augmenter l'efficacité de 23 p. 100 avant 1985.

Dans le domaine de l'économie d'énergie commerciale et résidentielle, il y a plusieurs programmes importants dans le secteur de la construction des maisons: il y a le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes; il y a le programme d'isolation des maisons de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse qui est quelque peu différent du programme pour l'ensemble du Canada; il y a eu un projet